

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 16h.

M. Contard procède à l'appel nominatif des conseillers.

**Présents** : C. Curtet ; J. Braisaz ; V. Cazaux ; G-C Visci ; M. Sibille ; S. Vallon ; M. Fouillé ; D.Balme ; E. David-Cavaz ; D. Metzger ; L. Gaude ; G. Laydevant ; T. Le Forestier ; M-F. Ortholand ; R. Contard ; P. Bernard.

**Absents ayant donné pouvoir :**

F. Diaz a donné pouvoir à P. Bernard.

**Absents** : C. Scordel ; J-C. Michaud

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer. La séance est publique.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame Marianne FOUILLE est nommée secrétaire de séance.

#### **1- Election du maire**

Désignation de deux assesseurs : E. David-Cavaz et P. Bernard.

Cécile Curtet se déclare comme candidate au poste de maire.

**Vote du maire à bulletins secrets** : 17 Bulletins dans l'urne.

- 15 Bulletins « Curtet Cécile »
- 2 Bulletins blancs

Election de Cécile Curtet au poste de maire.

- Remise de l'écharpe tricolore
- Discours du maire sur ses engagements :

« Il y a seulement 3 mois je ne pensais pas me présenter comme maire du village et aujourd'hui, 12 mai 2024, je deviens maire de Saint-Paul de Varcès. C'est donc une grande fierté, je l'avoue, et je mesure la responsabilité que vous m'avez donnée en me faisant confiance lors des votes du 05 mai 2024. Pendant 10 ans en tant qu'adjointe j'ai mis toute mon énergie, mon temps, au service des habitants. En tant que maire, je m'engage à poursuivre cette mission avec encore plus de détermination et de dévouement. Être maire pour moi c'est l'un des plus beaux mandats ; celui de la proximité, des réalisations, des projets, avec et pour les habitants.

Mais que serait un maire sans une équipe ? Je remercie chaleureusement ceux qui se trouvent aujourd'hui à cette table. Merci à vous de m'avoir fait confiance en acceptant de m'accompagner dans ce nouveau défi. Pendant la campagne vous n'avez ménagé ni votre temps, ni votre énergie. Des moments collectifs remplis de joies, d'émotions... je ne les oublierai pas.

Soyez assurés que l'équipe présente mettra tout en œuvre pour réaliser le programme qui est le nôtre. Je sais pouvoir également compter sur le personnel municipal : compétent et dévoué. C'est ensemble que nous réaliserons les projets et que nous gérerons la vie municipale. Merci aux élus dans l'ancienne équipe qui se sont engagés à poursuivre leur mandat avec leur expérience. Merci aux nouveaux venus qui apportent un nouvel élan avec leur enthousiasme et leurs idées innovantes. En notre nom à tous je n'oublie pas les électrices, les électeurs, car c'est bien grâce à vous que nous sommes présents aujourd'hui. Votre confiance nous honore mais elle nous oblige également. Notre programme vous le connaissez, il est écrit, et dès demain nous allons travailler afin de le mettre en application. Je n'oublie pas non plus le membre de l'opposition présent, monsieur Philippe Bernard. Durant notre campagne nous avons écrit que l'on vous intégrerait dans la gestion municipale. Si vous êtes d'accord, je vous propose de vous rencontrer ces prochaines semaines pour échanger sur le mode de fonctionnement à mettre en place afin qu'un climat apaisé puisse s'installer dans la durée.

Je suis sereine car je crois en cette équipe municipale. Nous avons tous pour objectif l'intérêt des habitants. J'aimerais terminer ce discours en remerciant monsieur David Richard. Pendant cette campagne on m'a souvent associé à lui. Alors même si aujourd'hui je prends mon envol en engageant un mandat de maire avec ma personnalité, pour autant je le remercie pour ces 10 années de mandat enrichissants, passionnants, remplis de moments de joies mais aussi parfois de difficultés. Merci David pour tout ce que tu as fait pour notre commune, je sais que tu laisses une situation saine à cette table donc merci pour tout.

Toute l'équipe et moi-même, nous ne vous promettons pas d'être parfaits mais de tout mettre en œuvre pour que notre village puisse continuer à être le havre de paix que nous aimons tant.

Je vous remercie »

#### Déclaration de Philippe Bernard, représentant l'équipe d'opposition :

« Je vous adresse à titre personnel mes salutations républicaines pour votre élection à vous et votre équipe. C'est la démocratie, il y a un gagnant et il y a un perdant.

Nous escomptons bien participer aux commissions, si vous les ouvrez, eu égard aux près de 50% de nos Saint-Pognards et Saint-Pognardes qui ont votés pour la liste que je représente ce jour.

Je vous remercie. »

## **2- Détermination du nombre d'adjoints**

Proposition de 5 adjoints au maire.

#### Votes :

- Pour (15) : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD
- Contre :
- Abstentions (2) : P. BERNARD, F. DIAZ

## **3- Election des adjoints au maire**

Proposition de liste de Cécile Curtet :

- 1<sup>ère</sup> Adjointe : Valérie Cazaux
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Joël Braisaz
- 3<sup>ème</sup> Adjointe : Mylène Sibille
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Gian-Carlo Visci
- 5<sup>ème</sup> Adjointe : Marianne Fouille

Pas de liste déposée par l'opposition.

Vote à bulletins secrets : 17 Bulletins dans l'urne

- 15 bulletins « liste Cécile Curtet »
- 2 bulletins blancs

Nomination des adjoints :

- 1<sup>ère</sup> Adjointe : Valérie Cazaux
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Joël Braisaz
- 3<sup>ème</sup> Adjointe : Mylène Sibille
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Gian-Carlo Visci
- 5<sup>ème</sup> Adjointe : Marianne Fouillé

#### **4- Lecture de la charte de l'élu local**

Mme le Maire fait lecture de la charte qui a été envoyée aux conseillers municipaux avec la convocation.

#### **5- Délégations du conseil au maire**

P. Bernard rappelle que : « comme l'avait signalée la Chambre régionale des comptes, l'article 2122-22 précise que le maire peut intenter des actions en justice dans les cas définis par le conseil municipal. La Chambre considère que la délégation devrait encadrer de manière plus systématique les compétences du maire lorsque le code général des collectivités territoriales l'impose afin de ne pas priver l'organe délibérant de possibilité de contrôle. C'est notamment le cas en matière de souscription d'emprunt ou d'action en justice intentée au nom de la commune. Les compétences déléguées au maire doivent s'exercer dans les limites ou les cas fixés par le conseil municipal. Les délégations accordées par le conseil municipal doivent respecter strictement le cadre légal et lui permettre d'exercer pleinement ses compétences. La délégation proposée au vote aujourd'hui doit comprendre le texte de l'article 2122-22 en y ajoutant cette notion de cas défini par le conseil municipal. Cela permettra d'informer le conseil municipal avant qu'une procédure ne soit lancée. »

C. Curtet décide de retirer cette délibération et de remettre le vote au conseil suivant.

#### **6- Indemnités de fonction**

	Limites imposées par la loi (articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du CGCT)	Pourcentages fixés par la présente délibération	Montants bruts mensuels correspondants, sur la base de la valeur du point d'indice à ce jour
Maire	51.6% de l'indice brut terminal	37.2%	1529,11€

Adjoints	19.8% de l'indice brut terminal	14%	575,47€
Délégués	Enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints réellement en exercice	4.2%	172,64€

Votes :

- Pour (15) : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD
- Contre :
- Abstentions (2) : P. BERNARD, F. DIAZ

**7- Fixation du nombre de membres d'élus du CCAS**

5 membres élus + le maire

Votes :

- Pour (17) : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, P. BERNARD, F. DIAZ
- Contre :
- Abstention :

**8- Election des membres du conseil d'administration du CCAS**

**Liste Cécile Curtet :**

1. M. Sibille,
2. V. Cazaux,
3. M. Fouillé,
4. G. Laydevant,
5. R. Contard

**Liste François Diaz :**

1. P. Bernard,
2. C. Scordel,
3. F. Diaz

Vote à bulletins secrets : 17 bulletins dans l'urne

- 15 bulletins liste « Cécile Curtet »
- 2 bulletins liste « François Diaz »

Election de 4 membres de la liste « Cécile Curtet » et 1 membre de la liste « François Diaz »

Les membres élus sont : M. Sibille, V. Cazaux, M. Fouillé, G. Laydevant, P. Bernard.

**9- Désignation du Conseil d'Administration de la SEML les Mousses**

Proposition de la candidature de C. Curtet, E. David Cavaz, J. Braisaz, D. Balme, S. Vallon, G-C Visci.

Intervention de P. Bernard ayant souhaité que la volonté manifestée lors du discours d'investiture d'ouvrir aux membres de l'opposition se manifeste également en ce qui concerne les représentants du conseil municipal aux différents organes votés lors du conseil de ce jour.

C.Curtet demande aux conseillers ayant candidatés si l'un d'entre eux souhaite se retirer.

Aucun retrait.

Vote à main levée :

- Pour (15) : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD
- Contre :
- Abstentions (2) : P. BERNARD, F. DIAZ

**10- Désignation du Conseil d'Administration du SIVASP**

Proposition de la candidature de M-F. Ortholand, R. Contard, G-C Visci comme membres titulaires et de C. Curtet, M. Sibille, E. David Cavaz comme membres suppléants.

Vote à main levée :

- Pour (15) : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD
- Contre :
- Abstentions (2) : P. BERNARD, F. DIAZ

Election de M-F. Ortholand, R. Contard, G-C Visci en tant que membres titulaires et de C. Curtet, M. Sibille, E. David Cavaz en tant que membres suppléants.

**11- Désignation des membres du Syndicat des copropriétaires les Pléiades**

Proposition de la candidature de L. Gaude et J. Braisaz.

Vote à main levée :

- Pour (15) : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D.



- BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD
- Contre :
  - Abstentions (2) : P. BERNARD, F. DIAZ

La séance est clôturée à 16h48.